SAINT-MICHEL DE LAPUJADE

SENT MIQUÉU DE LA POJADA

Bulletin d'informations | **Juillet 2019 - n°29**

Vie locale

Toilettes sèches à Lorette

La société Kazuba et l'entreprise Pérali de Lamothe-Landerron ont installé les toilettes à Lorette.

En complément de cette installation monsieur le maire a demandé à l'entreprise PERALI de réaliser une allée bétonnée en prolongement des pavés auto-bloquant qui longent le tennis depuis le parking handicapé, pour permettre l'accès des toilettes aux personnes à mobilité réduite et mal voyantes. La mise en service a eu lieu le 27 juillet.

TRAVAUX VOIRIE

Les travaux (réfection parkings, CR 7 de Blureau), prévus en juillet ont été reportés en septembre par l'entreprise AUDEBERT.

Fermeture du secrétariat pour congés

La mairie sera fermée du 7 au 19 août.

En cas d'urgence, vous pouvez contacter le Maire, Christian MALANDIT-SALLAUD au 06 47 15 66 32.

Gironde Haut Méga

Le réseau très haut débit public

La fibre arrive !!!

Vérifiez votre éligibilité sur le site de Gironde-Haut-Méga car nous avons pu constater l'oubli de certains habitants

https://girondehautmega.fr/carte-deligibilite

En cas de difficultés, vous pouvez contacter la mairie.

Réunion publique : PLUi / USTOM / Dénomination et numérotation des voies

Une réunion publique devrait être organisée le 3 septembre (date à confirmer).

Médier - Ruisseau des Combes - Ruisseau du Loup

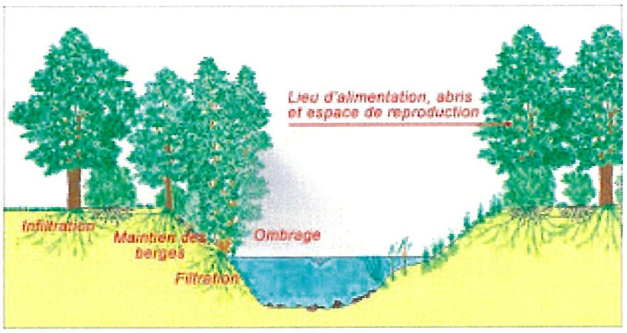

Le comité de pilotage du syndicat, auquel a participé le maire le 11 juillet, a lancé l'étude diagnostic du bassin versant du Médier et de ses affluents (Ruisseaux du Loup, Ruisseau des Combes) qui conduira à la réalisation d'un programme pluriannuel de gestion à compter de 2021.
Les travaux consisteront en l'entretien de la ripisylve, des berges et du lit.

Pour les propriétaires désireux de nettoyer les berges qui leur appartiennent, **il conviendrait de prendre contact avant tous travaux avec les techniciens du syndicat. Vous pouvez contacter la mairie pour obtenir les coordonnées du technicien.**

Compte rendu du Conseil Municipal du 10 juillet 2019

Gestion des archives de la mairie

La tenue des archives est une obligation légale qui peut engager la responsabilité du Maire en cas de faute constatée.
Sollicité par le maire, le service d'accompagnement à la gestion des archives du Centre de Gestion de la Gironde a, dans le cadre d'une visite préalable, procédé à l'évaluation de l'état des archives de la collectivité, ainsi que du local, et présenté un devis pour effectuer cet archivage, avec l'intervention d'un archiviste qualifié, pour un montant de 2 880€.
Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

Transport à la Demande, enfin, c'est fait !!!

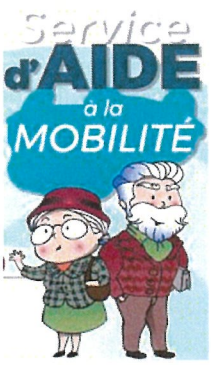

Le Maire se félicite qu'après avoir porté pendant cinq ans cette demande, tant en commission développement social, qu'en conseil des maires, qu'en conseil communautaire lors des votes budgétaires, les élus de la Communauté de Communes aient enfin décidé la mise en place du transport à la demande sur notre territoire, à compter du 1er janvier 2020, avec le concours financier de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Cette prise en compte entraîne une modification des statuts de la CdC pour intégrer la compétence « service de transport rural de proximité ».
Le conseil municipal exprime sa satisfaction, et, sur proposition de Monsieur le Maire, accepte la modification des statuts de la CDC.

ORDURES MÉNAGÈRES - USTOM (voir en pages 9 et 10 les dernières infos)

Changement du mode de collecte Le président de l'USTOM propose un changement du mode de collecte, pour réaliser des économies : collecte en points d'apports volontaires en lieu et place du porte à porte.

Quatre propositions, dont 1 en porte à porte et 3 en apport volontaire

Maintien du porte à porte avec passage tous les 8 jours en été et mise en place d'un service de lutte contre les dépôts sauvages	**Apport volontaire sur 2 points de collecte communaux (à définir) disposant de 3 bornes : ordures ménagères, tri sélectif et verre**
1 fois par semaine en été 2 fois par mois le reste de l'année	les usagers apportent eux-mêmes leurs déchets ordures ménagères (**accès avec une carte**) et tri
augmentation en 2021	
28 € / personne	de 12 à 20 € / personne
augmentation en 2025	
52 € / personne	de 35 à 42 € / personne

A l'examen des propositions, il apparaît que :

- pour la collecte en porte à porte, les améliorations suivantes seraient apportées : collecte hebdomadaire en été (15 juin - 15 septembre) et création d'une police verte pour la gestion des dépôts sauvages, avec un surcoût d'environ 625 000 € par rapport au coût de la collecte en porte à porte actuelle ;
- pour la collecte en borne d'apport volontaire (avec accès par carte individuelle pour comptabiliser les apports) tous les habitants devraient utiliser leur véhicule pour se rendre sur les lieux de collecte, déposer des sacs de 60 litres

* Pour Lorette, le point de collecte prévu serait face à la stèle de la résistance, ce qui est aberrant, étant donné que les habitants de Lorette sont tous concentrés dans le bourg ;

* Pour Saint-Michel, le point de collecte est prévu contre le mur du cimetière, mais l'architecte des bâtiments de France n'acceptera jamais cet emplacement.

- Point positif : nos chemins ne seraient plus dégradés par les bennes.

Dans l'hypothèse la moins-disante (soit 1 million d'€ de moins que le porte à porte) il n'y a pas de création de police verte (coût 400 000 €), ce qui réduit considérablement l'économie réalisable ; remarque étant faite qu'il faudra acquérir des bornes, reclasser les personnels du prestataire actuel car le nouveau système demande l'utilisation de moins de bennes, donc mois de personnel.

Après débat, le conseil municipal, jugeant que les économies réalisées avec une collecte en point d'apport volontaire ne sont pas suffisamment importantes pour contraindre tous les habitants à se déplacer en voiture pour la collecte de leurs déchets, décide, à l'unanimité, de refuser ce nouveau mode de collecte.

Rapport annuel Monsieur le Maire présente au conseil municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Public de la gestion des déchets. Pas d'observations particulières. Ce document est consultable par tous à la mairie.

Questions diverses

Faucardage : Le deuxième passage (accotement et premier côté des fossés) est en cours (terminé lors de la parution de la Gazette)

Voirie : Les travaux sur les parkings sont prévus fin juillet par l'entreprise Audebert.

Les travaux de la CdC sur la VC 2 (voirie intercommunale), prévus en 2018 mais reportés en raison de travaux non prévus suite aux violents orages de mai-juin 2018, n'ont pas été programmés pour 2019 (commission voirie du 14 mai). Le maire a dénoncé cette situation et réclamé la réfection de ce km de voirie (de chez M. CARMAGNAC au bourg). Il a demandé aussi la réfection de la VC1 au niveau des virages de Briot (à hauteur de M. et Mme SARREAU). En attente d'un contact avec le nouveau technicien voirie de la CdC.

Habilitation électrique agent d'entretien	Signalisation et signalétique
L'agent d'entretien n'a pas d'habilitation électrique : il ne peut effectuer, en conséquence, de travaux électriques, même pour remplacer une ampoule. Monsieur le Maire propose, donc, un devis de l'APAVE pour un montant de 928,80 € comprenant 2 jours de formation. Julien Grain travaillant aussi sur St-Vivien-de-Monségur, la facture sera divisée en deux. Une précision est cependant en attente, à savoir si la demi-journée technique qui doit être effectuée sur chaque site majorera le coût. Le conseil municipal donne son accord.	Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a commandé des panneaux de signalisation pour un montant de 613 € (panneaux devenus illisibles à l'entrée de la VC1, route de Monségur, aux entrées de bourg ; ainsi que des lettres pour remplacer celles disparues sur certains panneaux de bourg...) Un autre devis a été signé pour la mise en place de bandes podotactiles, traçage d'un passage piétons, sur la VC1 entre les places handicapés et le terre-plain de la mairie, la pose de bandes sur les portes de la mairie, dans le cadre de la mise en accessibilité de la mairie, pour un montant de 1 320 €.

Plan Local Urbanisme intercommunal : un long cheminement 2014-2020

2019 : Étape importante : Définition des zonages communaux

Un développement communal très contraint

Notre commune ne dispose pas de document d'urbanisme (Carte communale ou plan local d'urbanisme) : ses droits à construire sont donc régis par le règlement National d'Urbanisme. C'est pourquoi, l'élaboration d'une carte communale ayant échouée en 2013, nous avons, dès le début du mandat en 2014, fait nôtre cette démarche d'un document d'urbanisme unique, le PLUi, lequel doit permettre de développer un projet de territoire.

Depuis 2015, la CDC a entrepris ce travail et nous vous entretenons régulièrement de l'élaboration de ce document d'urbanisme commun aux 41 communes de la CDC du Réolais en Sud Gironde.

Le dernier journal de la CDC « Horizons » vous rappelle pages 4 et 5 des orientations retenues par les élus communautaires dans la réaction du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement durable).

Il s'agit bien d'un projet politique qui a fait l'objet de débats dans les conseils municipaux et lors de deux débats au sein du conseil communautaire.

Dans le cadre de cette élaboration, des réunions publiques ont été tenues, des ateliers de travail auxquels étaient conviés la population ont été organisés ; u**n registre de recueil des observations, remarques ou suggestions des habitants a été ouvert dans chaque mairie depuis le 16/03/2017**. Nous vous invitons à nous faire part de vos réflexions, lesquelles seront relayées auprès du cabinet NOEL et du service urbanisme de la CDC.

Toutefois il nous paraît utile de vous faire part des dernières prises de position du conseil municipal tant sur l'examen initial du projet de PADD que sur les propositions de zonage présentées par le cabinet NOEL. En préalable, on indiquera à nouveau les prérogatives de l'Architecte des Bâtiments de France.

Un document d'urbanisme sous contraintes

Rappel : Ce document doit être compatible avec le **SCOT** (Schéma de Cohérence Territoriale), le **SRADDET** (Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires), les **SAGE** Vallée de la Garonne, Vallée du Dropt (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux), qui imposent des contraintes dans tous ces domaines. Préservation des espaces agricoles, diminution des surfaces constructibles, densification des centres-bourgs, construction en zones déjà urbanisées, limitation d'un nombre de constructions par commune (0,9 par an pour les communes rurales, donc la notre)préservation de l'eau et des espaces humides, etc, etc...

Les prérogatives de l'ABF

Dans un périmètre de 500 mètres autour de l'église de Saint Michel (monument inscrit à l'inventaire supplémentaire des Monuments historiques le 24/12/1925) c'est l'Architecte des Bâtiments de France qui dicte ses conditions, lesquelles peuvent être différentes de celles imposées par le prédécesseur (c'est le cas aujourd'hui avec Madame MAILLET qui n'a pas la même approche urbanistique et paysagère que son prédécesseur Monsieur ARNOLD) : malheureusement, un, elle a le soutien du chef de l'Union départementale de l'architecture et du patrimoine de la Gironde dans la réponse que ce dernier nous a adressée le 22 mai, suite à un courrier du maire du 11 avril, deux, les règles du PLUi ne pourront pas s'imposer à l'ABF quel qu'il soit.

L'examen du PADD (voir page 8, reprise d'un document édité par la CdC)

Le conseil municipal a consacré la réunion du 21 janvier à l'examen du projet du PADD (porté par le service Urbanisme de la CDC et le cabinet NOEL en charge de sa rédaction) et a formulé un grand nombre d'observations, reproduites ci- après.

Les grands chapitres n'ont pas donné lieu à contestation mais l'analyse de chaque chapitre a donné lieu à un certain nombre d'observations reproduites ci-après.

Les observations des communes ont été compilées par le service urbanisme et examinées lors d'une réunion le 13 mars. Malheureusement, 26 communes n'ont pas présenté d'observations (ou ont marqué leur approbation sur certains points) et de fait ont validé le PADD en l'état. Conséquence, le débat s'en est trouvé affaibli et a tourné court. Notre positionnement a été peu abordé hormis 3 observations, notamment sur la gestion de l'eau, l'attention appelée sur la création et la gestion d'une éventuelle gravière et enfin la prise en considération d'un pôle commercial et artisanal MONGAUZY LAMOTHE (permettant éventuellement à ces communes d'obtenir des fonds de concours pour leur développement).

Il est tout à fait regrettable, que la totalité des communes, ne se soit pas saisie de ce projet, qui concerne l'avenir de 41 communes et de leurs 24 000 habitants aujourd'hui. Aucune commune n'a soutenue nos réflexions quant la nôtre, défendait certains positionnements, comme ceux de PONDAURAT sur la mobilité.

Réflexion sur un pré-zonage du PLUi – PADD

Le cabinet d'étude, s'appuyant sur le diagnostic et sur les orientations du PADD, validés par l'ensemble des communes le 13 mars 2019, a remis ses réflexions pour la délimitation des zones constructibles sur notre commune.

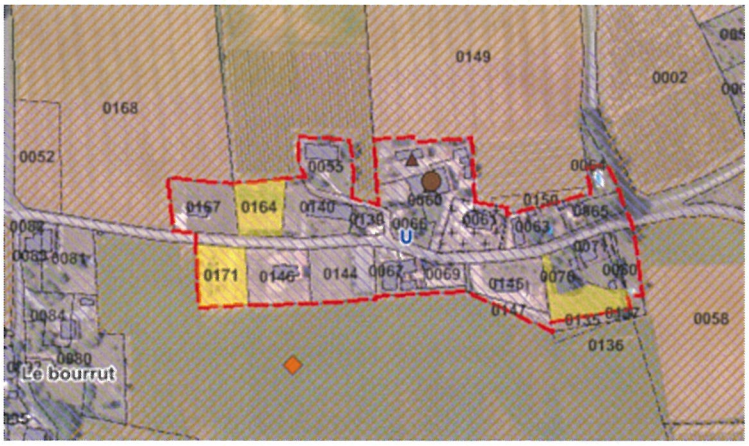

Pour le Bourg de Saint-Michel

« Ce petit bourg sur une ligne de crête doit éviter un développement linéaire trop important ».

Un potentiel de 3 constructions est proposé (parcelles en jaune) :

- la parcelle jouxtant la maison en bois de M et Mme Parizet
- en face, entre les deux maisons appartenant à Mme Quetier et M. Ozog
- une partie du jardin de Mme Ducourneau.

Pour le Bourg de Lorette

Le cabinet préconise (parcelle en jaune) de :

« ne pas créer de nouveaux accès sur la route départementale et éviter la potentielle zone humide autour du ruisseau au sud »

Un potentiel de 3 constructions est proposé :

- sur le terrain déjà construit de M. Moussillac

- derrière chez M. Moussillac sur un terrain appartenant à M. MAURIAL

- sur le terrain déjà construit de M. Pascal Boissonneau

Le conseil municipal, lors de sa réunion du 20 mai a fait des contre-propositions

Il est rappelé que si des terrains deviennent potentiellement constructibles, les propriétaires resteront décisionnaires sur le devenir de leurs parcelles.

Pour Saint-Michel,
Le conseil municipal demande :

- la suppression en zone constructible, de la parcelle de Madame Ducourneau, puisqu'il s'agit d'un jardin, et propose
- le rajout des terrains appartenant à Sébastien Dutrec (déjà 2 projets de construction abandonnés suite avis de l'ABF) et Pépin jusqu'à la route de Naussan
- également un terrain en dessous de chez Mme Dubourg en bordure de la route du Bourrut ;

Pour Lorette,
Le conseil municipal demande :

- le retrait des zonages :
- sur les jardins de M. Moussillac et M. Pascal Boissonneau
- sur le terrain (derrière M. Moussillac)

et propose d'intégrer au zonage
- les 2 terrains de M. Leyrits (CU en cours) route de Cathelicq
- le terrain appartenant à M. Beneyton (à l'arrière de sa maison)
- le terrain appartenant à M. Ledoux (en face du tennis)

Le conseil municipal demande également que soient identifiés comme constructibles
- au lieu-dit « Brijeau » des terrains appartenant à Mme Aulanet, M. Bergegère et M. Noël

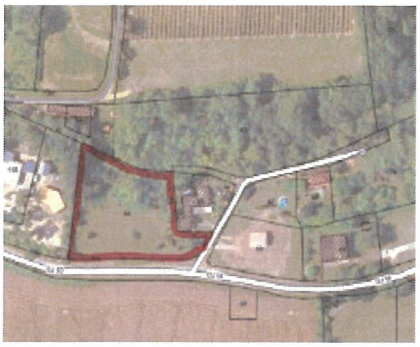

- au lieu-dit « Blureau » un terrain appartenant à Mme Labat

Le conseil municipal demande aussi que soient pris en compte :
- des changements de destination (bâtiments agricoles transformés en habitation) :

2 réhabilitations sont projetées :
- un séchoir par Serge FORCATO au lieu-dit Brijeau
- un hangar par la famille DUTREC à Brijeau
- la possibilité de construction d'une maison, par M. David Forcato, à Brijeau.

Ces contre-propositions ont été rapportées à la réunion du 27 mai organisée par la CdC par petits groupes de communes. Représentaient la commune, le maire, Joanna Sirech-Dubourg et Jean-Pierre Gardair.

Il s'agit d'une première réunion qui ne vaut pas validation des observations formulées.

Lors de cette première réunion, les propositions du conseil ont été prises en compte aussi bien sur les bourgs que sur le lieu-dit « Blureau ».
Des documents ont été remis (photos et plan de situation) pour les 2 réhabilitations projetées (Forcato et Dutrec).

Quant au projet de David Forcato (construction d'une maison individuelle pour l'installation d'un jeune agriculteur), il serait possible si, d'une part, un STECAL *(Secteur de Taille Et de Capacité d'Accueil Limité)* est créé dans le PLUi et si, d'autre part, le projet déposé reçoit un avis favorable du SCOT et de la CDPENAF *(Commission Départementale de Préser*vation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers, laquelle est consultée pour toutes questions relatives à la réduction des surfaces naturelles forestières et à vocation ou usage agricole et sur les moyens de contribuer à la limitation de la consommation de ces espaces.

Pour le lieu-dit « Brijeau », (parcelles Aulanet, Bergegère, Noël) c'est également la CDPENAF qui tranchera mais, à priori, pas de prise en compte envisageable dans le PLUi.

A savoir : le PLUi sera révisé 6 ans après son adoption, pour tenir compte des constructions implantées sur le territoire sur cette période, et redéfinir, éventuellement, de nouvelles zones constructibles.

SAINT MICHEL DE LAPUJADE	Situation de la commune : Le maire : La commune comprend 2 villages : St-Michel situé en ligne de crête, Lorette situé dans un vallon avec une partie de son espace inondable (voir inondations du 30 mai). // Une grande partie de son territoire voué à l'agriculture est en AOC. // On nous dit qu'il ne faut pas construire en ligne de crête et en linéaire. Il existe peu de dents creuses. L'architecte des bâtiments de France impose ses dictats. // Si l'on suit les préconisations du PADD, aucune construction ne sera possible sur la commune dans les années à venir, remarque étant faite que par ailleurs peu de bâtiments restent à rénover. Tout cela veut dire qu'il n'y aura pas d'apport nouveau de population dans les années à venir, sauf pour remplacer les défunts. Donc pas de ressources nouvelles. Ne devrait-on pas en conséquence, prévoir une péréquation des ressources au sein même de la CDC, par le biais des AC ? // Si l'on veut préserver la ruralité, la beauté des paysages, des vues et des sites remarquables pour favoriser le tourisme, une commune comme St-Michel-de-Lapujade ne pourra faire face à ces financements, car privée d'évolution. Sans oublier que dans le même temps il faut entretenir des chemins de randonnée départementaux ou boucles locales. // Comment dans ce contexte, récompenser les agriculteurs qui permettent par leur travail acharné de préserver notre environnement tout en subissant chaque jour des reproches permanents pour l'utilisation de pesticides, nitrates etc.. qui polluent les eaux superficielles, les nappes, en étant soumis, par ailleurs, aux aléas des marchés. Les conseillers agriculteurs présents expriment leur colère. **Préserver la ressource en eau – I.1.1.** Le maire fait part de son inquiétude sur ce sujet. La Gironde s'enorgueillit d'être attractive, la métropole notamment. Mais cette augmentation de population liée à des créations d'entreprises implique des consommations d'eau de plus en plus importantes. On nous demande d'être solidaire de la Métropole. Pourquoi pas, mais cela doit impliquer de la part de la métropole et de ses satellites une prise de conscience de sa population pour limiter sa consommation. D'autant plus qu'une partie de notre territoire est en surconsommation. // **Assainissement individuel – I.1.2.** : Le maire : aujourd'hui encore de nombreuses installations individuelles ne sont pas conformes : il faut donc responsabiliser les habitants mais dans ce domaine aussi, les faibles ressources de nombreuses familles ne permettent pas de faire face à des dépenses de l'ordre de 6 à 7000 €. // X fait remarquer que ces travaux auraient dû être réalisés depuis la promulgation de la loi en 2000. // **Continuités écologiques – I.2.1.** : Ensemble des conseillers : D'accord sur les objectifs mais il ne faut pas oublier les bassin du Médier et du Ruisseau du loup. // Il serait bon d'expliciter la nature ordinaire et la dernière phrase : zone de stricte protection (ce que cela impose DOO ?) ou de prescriptions réglementaires (lesquelles ?) // **Changement climatique – I.3.** : X fait part des observations suivantes : Le « GIEC » (Groupe d'experts inter-gouvernemental sur l'évolution du Climat, créé par l'ONU) est de plus en plus contesté. Le réchauffement climatique a cessé depuis 1998 et la NASA observe que la superficie de la banquise s'est accrue de 18 000 km² en 2017 (Antarctique). L'influence de l'homme sur le climat n'est pas du tout ce que prétend le GIEC dont la propagande coûte des centaines de milliards à la communauté internationale par le biais de subventions à des ONG « bidons » et le lancement de programmes d'étude réalisés par des scientifiques partiaux. L'Etat doit cesser de nous assoir dans ce que de nombreux scientifiques et universitaires considèrent de plus en plus comme une gigantesque escroquerie. De plus en plus de publications scientifiques mettent en question les conclusions du GIEC et le fait que les membres non scientifiques mais gouvernementaux de l'organisation ont, de part les statuts du GIEC, le dernier mot sur les conclusions remises à la presse et aux media. // Et plus grave encore, la responsabilité prétendue de l'homme dans les changements climatiques est totalement contestée par la communauté scientifique internationale. // **Infrastructures dédiées au tourisme – II.1.6.** et **– V.4** : X : Ne serait-il pas préférable de laisser construire plus d'habitations dans les communes rurales amenant une population pérenne confortant par la natalité, nos écoles, et par leurs consommations, les commerces locaux, plutôt que de dépenser des sommes importantes dans le tourisme (OTEM et divers aménagements) pour accueillir des touristes qui ne font que passer. Derniers ne dépensent pas ou alors le fait dans les hypermarchés Leclerc de Langon (et Marmande et les commerces et les galeries marchandes qui les entourent) qui ont contribué largement à la disparition des autres commerces dans les centre-bourgs qu'on nous demande de revitaliser : va-t-on demander une contribution aux Leclerc et autres supermarchés pour y parvenir ? // X : la concentration des services et des commerces sur les pôles obligent les ruraux à de multiples déplacements en voiture (emploi par ex.). // **Sites classés Grands points de vue – II.1.3.** : Les dictats de l'architecte des bâtiments de France sont insupportables : l'église romane de St-Michel est inscrite à l'inventaire des monuments historiques : en conséquence, les permis sont soumis à l'avis de l'ABF : de fait, 2 jeunes ont abandonné leurs projets. Car les exigences de l'ABF étaient exagérées et renchérissaient outrancièrement les projets ; par ailleurs, l'autorisation donnée à 2 projets a dégradé l'entrée du bourg de St-Michel, par l'édification d'un séchoir sur la ligne de crête obstruant la vue sur le vallon et celle d'une maison sans caractère. // **Préserver et revaloriser les paysages d'eau – II.1.4.** : Le maire indique que sur la commune on trouve un lavoir et un moulin à vent en piteux état mais du domaine privé. Il serait effectivement opportun de les restaurer mais pour le moulin cela paraît difficile car ce dernier a été transformé en poste de tir pour les palombes. Comment intéresser ces propriétaires ? // **Préserver les silhouettes les plus remarquables – II.1.5.** : X : Oui d'accord, mais qui juge qui, quoi et en fonction de quoi. Les maires devraient rester juge dans ce qui est bon de conserver et faire évoluer. // **Assurer l'intégration des nouveaux quartiers, des nouvelles constructions – II.2.** : Le maire convient que maîtriser la qualité des constructions neuves peut être une exigence patrimoniale mais cela a un coût et dans notre secteur paupérisé les habitants ne peuvent pas financer des projets architecturaux de qualité. // X : Je suis d'accord mais qui entretient ? Qui finance ? Avec quel argent ? // X : nous avons des petites maisons mais super entretenues. Elin rejoint X. // **Améliorer la place de la nature et du végétal au sein des espaces bâtis – II.2.4.** : X : dans un environnement budgétaire contraint peut-on considérer cela comme une priorité ? Quid des financements, de l'entretien ? // **Intégrer les orientations du SCOT – III.1.1.** Le Maire : les prévisions du SCOT paraissent surévaluées et il paraît illusoire que La Réole, Gironde, Auros et Monségur puissent créer près de 1000 constructions en 15 ans dont 330 en réinvestissement. // **Adapter les objectifs aux potentialités des communes - III.1.2.** : OK sur les nouveaux critères. // **Maitriser la vacance – III.2.1.** : 1 seul logement vacant aujourd'hui sur St Michel (bâtiment à rénover) // X : Faudrait se poser la question pourquoi les propriétaires laissent les logements vacants ? Délabrement ? Coût des travaux ? Locataires indélicats ? Mauvais payeurs ? // **Poursuivre l'amélioration du parc de logements – III.2.2.** : X pose là aussi le problème du financement. // **Constructions pour les jeunes – III.3.** : Ensemble des conseillers : il est honteux et aberrant que plusieurs jeunes du village (dont 2 agriculteurs) aient été obligés de quitter la commune pour construire alors qu'ils possédaient des terres sur la commune. // **Diversifier les besoins en logements et les besoins spécifiques – III.3.1.** : Le Maire les manques, les besoins sont bien ciblés mais comment financer, et où, des petits logements et des résidences pour les séniors lorsque les opérateurs comme Gironde Habitat ne montrent pas d'intérêt pour certains secteurs où ces besoins sont apparents ? Notre commune dispose de 4 logements communaux, bientôt 5. Cet effort ne pourrait-il pas être engagé sur les autres communes du territoire. Le privé investit peu dans le domaine. // **Limiter la consommation d'espace – IV.2.** : pour les activités économiques ? réduire la consommation d'espace est un non sens, une aberration : il manque des emplois sur le territoire : le tertiaire et l'agriculture n'y pourvoiront pas dans les années à venir (nous sommes au taquet) et des entreprises risquent de fermer (SAGNE à La Réole). Et on voudrait accueillir 1 000 habitants de plus ? Notre territoire est il appelé à devenir un espace d'accueil pour les plus démunis rejetés de l'agglo bordelaise (l'étude PLH par le cabinet PLACE montre que l'on accueille plus de chômeurs que de chômeurs qui quittent le territoire). Comment juguler cet afflux? // x: Respecter les espaces agricoles, oui. Mais aussi ne pas oublier la taille des engins de nos jours, les camions, les semi-remorques indispensables à la vie de nos entreprises. Donc, oui au développement mais attention à l'aménagement des bourgs où on oublie les entreprises. // **Réhabilitation du bâti agricole – IV.2.3.** : X : ok à 100 % pour la réhabilitation du bâti agricole mais attention effectivement aux conflits d'usage. // X : comment empêcher les tribunaux de mettre à mal notre culture paysanne en donnant raison à des néo ruraux : plus de cloches protées par les animaux, plus de cloches des églises, plus de coqs, plus de grenouilles plus de chiens, etc.. Disparition programmée des petites zones humides (mares) voir décision de justice en Dordogne en 2018 ordonnant à un propriétaire la suppression d'une mare centenaire comprenant des espèces protégées. // **Limiter l'urbanisation linéaire – IV.3.2.** : comment fait-on lorsqu'il n'apparait pas d'autres possibilités de construction dans la commune ? // **Maintien d'une agriculture viable et diversifiée – V.1.1.** : X ; arrêter de taper sur les agriculteurs mais les récompenser pour l'entretien de nos paysages. // Le maire : ne pas laisser les peupleraies dominer le paysage : plutôt consacrer ces terres au maraîchage // X : c'est le libre choix des agriculteurs et eux décident en fonction de la rentabilité et du travail demandé. // Le maire : ce n'est pas le cas de Doumenc, patron d'Intermarché, en train de nous dégrader un pont sur l'île de CASSEUIL avec les engins forestiers. // **Economie locale Conforter les bourgs – V.3.1.** : Le maire : Lamothe-Landerron et Mongauzy comportent de nombreux services et commerces. Mais on ne parle que de conforter Gironde, Caudrot et St-Pierre-d'Aurillac. C'est une erreur à corriger. // **Poursuivre l'activité économique – V.3.2.** : On demande de limiter les déplacements en voiture mais l'emploi se situe à l'extérieur de la CDC. // Les cadencements du train ne sont pas bons. Par ailleurs, il y a une incohérence dans le SCOT et le PLUi à vouloir limiter les surfaces destinées à l'activité économique chez nous et fournir des emplois à la population locale ; Comment créer des emplois dans le secteur industriel si nous ne disposons pas d'espace. // **Site remarquable Notre Dame de Lorette – V.4.1.** : Le maire : L'église de Notre Dame de Lorette avec sa chapelle du 12ème siècle et son eau miraculeuse qui coule au pied de l'autel est un lieu de pèlerinage très fréquenté. Cette église est ouverte grâce à des bénévoles mais ces pèlerins n'apportent aucune ressource à la commune où à des commerces. Or, ce site a besoin d'importants travaux pour sa conservation et sa restauration : une étude est en cours pour les déterminer, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur, par ordre de priorité. La commune a déjà engagé 40 000 € de travaux sans subventions : remaniement de la toiture, restauration de la zinguerie, électrification de l'intérieur et des cloches (les pierres du clocher sont délitées) l'étude est supérieure à 20 000 €. Les travaux sur les murs sont évalués à 110 000 €. Des travaux d'assainissement, de peinture, de consolidation de la voûte fissurée, de réfection des vitraux, de traitement des charpentes sont à prévoir. La commune qui a entrepris 350 000 € de travaux de restauration de l'église de St-Michel (terminés en 2018) ne supportera pas d'engager ces nouveaux travaux malgré l'octroi hypothétique de subventions (notamment la DETR) pour un édifice utilisé essentiellement par des étrangers à la commune pour des mariages, des baptêmes, et visité par des pèlerins. Il appartient à la collectivité et au diocèse de préserver cet édifice. Dans le cas contraire, ce lieu sera fermé. // L'ensemble des conseillers se joint à cette analyse en indiquant que d'autres investissements pourraient être réalisées en lieu et place. // **Gravières – V.4.2. : X** : les réhabilitations actuelles, notamment sur Bourdelles, ne sont pas des réussites. Il faut contraindre LAFARGE à mieux faire // Le maire est d'accord avec Serge Forcato. Pour le nouveau site de Bourdelles, il faudra se battre pour obtenir soit la création d'un site touristique comme en bordure de l'A63 soit la création de lieux d'observation et de protection des oiseaux : création de mares, de roselières, de boisements, création de postes d'observation, de sentiers piétonniers balisés comme dans le Marais d'Orx dans les Landes, des lieux de promenades et de découverte tout en protégeant les oiseaux notamment des espèces migratrices (voir par ex. ce que préconise la LPO Alsace pour les carrières en eau). Eviter des sites de baignade dans ces secteurs. // **Développer une politique des transports et des déplacements durables – VI.1. : X** : D'accord pour promouvoir les déplacements alternatifs, mais encore une fois il faut extrêmement bien cibler les besoins. L'autre question, qui finance ? A mon avis, ce sera impossible à mettre en place à la campagne, population trop éclatée et besoins différents. Parking covoiturage bonne idée.

ORDURES MÉNAGÈRES : USTOM Où va t'on ?

Sur son site internet https://ustom.fr/quelle-collecte-pour-demain/, l'USTOM vous invite, dans une vidéo, à choisir pour demain le mode de collecte pour réaliser « des économies »...

Les documents suivants (ci-dessous et page 6) vous apporteront, également, les informations que vous pourriez souhaiter.

Nous vous rappelons que le conseil municipal s'est prononcé contre ce nouveau mode de collecte (voir réunion du conseil municipal).

Ce qui apparaît au travers de la future tarification, c'est que la redevance par famille est toujours faite d'après la structure de la grille tarifaire actuelle.
A première vue, les personnes seules sont lourdement taxées quelle que soit la proposition retenue.
Il s'agit d'un choix politique évident pour favoriser les familles mais que devient le principe « pollueur-payeur » qui a conduit à la mise en place de la redevance incitative : au regard de cette projection dans le futur, l'inégalité de traitement est flagrante, alors qu'il serait judicieux, si l'on devait changer de formule de collecte, de revoir la grille tarifaire.

En collecte de point d'apport volontaire, la grille imposera un nombre de sacs de 30 L ou 60 L au forfait et le dépôt de sacs supplémentaires sera taxé en supplément ; donc, il y aura de toute façon, obligation de stockage.
Par exemple, pour une famille disposant d'un conteneur de 240 L, 72 sacs de 60 L seraient compris dans le forfait au lieu de 18 levées de 240 L : il faudra nécessairement stocker ses déchets chez soi, plus ou moins longuement.

Une réunion organisée à La Réole, le 30 juillet, avec les maires, le président de l'USTOM et la société qui organise sur d'autres sites la collecte en point d'apport volontaire, n'a rien apporté de nouveau.

	Nombre de personnes composant le foyer		
Aujourd'hui 2019, fiscalité prélevée	163 €	181€	256 €
Demain 2020, fiscalité nécessaire pour équilibre budgétaire	191 €	213 €	301 €

Selon la proposition qui sera votée pour une application à partir de 2021:

2021	Proposition 1 - le changement dans la continuité	206€	230€	325 €
	Proposition 2 - Vers la maîtrise des coûts	182€	203 €	287 €
	Proposition 3 - Vers plus de propreté	184 €	206 €	290 €
	Proposition 4 - Vers la performance	194€	216 €	305 €
2025	Proposition 1 - le changement dans la continuité	242 €	270 €	382 €
	Proposition 2 - Vers la maîtrise des coûts	216 €	241 €	341 €
	Proposition 3 - Vers plus de propreté	219 €	244 €	344 €
	Proposition 4 - Vers la performance	228 €	254 €	359 €

USTOM

Juillet 2019

QUELLE COLLECTE POUR DEMAIN ?

L'USTOM est engagée auprès des 112 communes de son territoire pour assurer un service public des déchets de qualité.
En 2013, l'USTOM a pris des orientations budgétaires qui, au regard des réalités de 2019, appellent à une **réorientation stratégique urgente**, si nous souhaitons conserver cette compétence dans notre territoire. Ce nouveau contexte de tensions financières est lié à de nombreux éléments extérieurs à l'USTOM. Principalement la suppression des emplois aidés et l'augmentation importante de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP). Nous entamons une réflexion avec vous pour à la fois maîtriser l'explosion des coûts et délivrer un service public de qualité tout en améliorant la protection de notre environnement. Notre seule marge de manœuvre est de faire évoluer notre mode de collecte.

Comment améliorer le service de collecte des déchets et garantir l'équilibre budgétaire tout en préservant un service de qualité à la population ?

1 Le changement dans la continuité

Les usagers disposent d'un bac d'ordures ménagères et d'un bac pour les déchets recyclables. La collecte en porte à porte est réalisée tous les 15 jours. Pour la collecte du verre, des bornes sont à disposition.

SERVICES ADDITIONNELS
1 La fréquence de collecte devient hebdomadaire pendant l'été
2 La police verte
3 La gestion des dépôts sauvages
4 Le lavage régulier de toutes les bornes d'apport volontaire

- Plus de propreté
- Fini les mauvaises odeurs !
- La civilité encouragée

Coût estimatif par habitant* **+ 28€ en 2021** + 52€ en 2025

2 Vers la maîtrise des coûts

Mise en place de la collecte de proximité robotisée : les usagers apportent eux-mêmes leurs déchets d'ordures ménagères et recyclables dans les points de collecte.

3 nouvelles bornes de proximité

Des sacs offerts à chaque foyer pour le tri et le transport vers les points de collecte

A proximité de vos lieux de vie

7j./7 Accessible 7y7 et 24h/24

Fini le stockage des déchets à la maison !

Plus de tri Moins de déchets **BENEFICES POUR TOUS**

SERVICES ADDITIONNELS
1 Le lavage robotisé régulier de toutes les bornes de proximité
2 La collecte des déchets pour les personnes à mobilité réduite
3 La préservation de la propreté aux abords des bornes de proximité
4 La police verte autour des bornes
5 La collecte spécifique dans les centres bourgs difficiles d'accès

Coût estimatif par habitant* **+ 12€ en 2021** + 35€ en 2025

3 Vers plus de propreté

+ 1 borne de proximité dédiée au carton

SERVICES ADDITIONNELS
1 Le lavage robotisé régulier de toutes les bornes de proximité
2 La collecte des déchets pour les personnes à mobilité réduite
3 La préservation de la propreté aux abords des bornes de proximité
4 La police verte autour des bornes
5 La collecte spécifique dans les centres bourgs difficiles d'accès
6 Le rajout de bornes dédiées au carton

Coût estimatif par habitant* **+ 14€ en 2021** + 36€ en 2025

4 Vers la performance

SERVICES ADDITIONNELS
1 Le lavage robotisé régulier de toutes les bornes de proximité
2 La collecte des déchets pour les personnes à mobilité réduite
3 La préservation de la propreté aux abords des bornes de proximité
4 La police verte généralisée
5 La collecte spécifique dans les centres bourgs difficiles d'accès
6 Le rajout de bornes dédiées au carton
7 La gestion des dépôts sauvages

Coût estimatif par habitant* **+ 20€ en 2021** + 42€ en 2025

AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE

- Plus de propreté
- Le désencombrement des trottoirs : circulation des piétons facilitée
- La réduction du nombre de camions de collecte : plus de fluidité dans la circulation routière et moins de nuisances sonores
- La sécurité pour les agents et les usagers
- Une collecte qui s'adapte à tous les publics
- La civilité encouragée

*par rapport au système de collecte actuel, plus de détails sur ustom.fr

Après lecture et prise de connaissance de ces projets, quelle solution souhaiteriez-vous pour vous ?

☐ 1 Le changement dans la continuité ☐ 2 Vers la maîtrise des coûts ☐ 3 Vers plus de propreté ☐ 4 Vers la performance

Nom de votre commune : _____
Nombre de personnes composant votre foyer : _____

Une fois votre choix exprimé, ce coupon est à remettre à la mairie de votre commune avant le 7 septembre.
Vous pouvez également vous rendre sur le site **ustom.fr** jusqu'au 15 septembre pour répondre au sondage en ligne.

Site internet : http://stmicheldelapujade.free
Adresse mail mairie : saint.michel.de.lapujade@wanadoo.fr

Direction de la publication – rédaction en chef : Christian MALANDIT-SALLAUD
Rédaction Catherine OSSARD
Impression : Christian MALANDIT-SALLAUD, Maurice POUDENS, Catherine OSSARD
Distribution :
Christian MALANDIT-SALLAUD, Maurice POUDENS, Pascal BOISSONNEAU, Joanna SIRECH-DUBOURG, Nicole SORET, Catherine OSSARD
Imprimé par nos soins – Ne pas jeter sur la voie publique